



Fiche de Données de Sécurité

Selon Directive 91/155/CEE

MT07038 Alcool à Brûler

1 Identification de la substance/préparation et de la société/compagnie

1.1 Identification de la substance ou de la préparation

Dénomination suivant l'annexe I:

Alcool à brûler

1.2 Identification de la société ou compagnie:

PIERRON ENTREPRISE

2, rue Gutenberg

57206 Sarreguemines BP 80609

0387 9514 77

Dénomination:

Alcool à brûler

Urgences:

C.H.U de Nancy

Centre anti-Poisons

Tél 0383 3236 36

2 Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique:

No CAS Désignation

64-17-5 éthanol

Code(s) d'identification

No EINECS: 200-578-6

No CEE: 603-002-00-5

Caractérisation chimique

Description: Mélange de substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux

Composants dangereux:

64-17-5 éthanol 50-100%

F; R 11

67-56-1 méthanol ≤ 2,5 %

T, F; R 11 - 23/24/25-39/23/24/25

3 Identification des dangers

Principaux dangers: Particulièrement inflammable

Xn Nocif F Facilement inflammable

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

R 11 Facilement inflammable

R 20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion

R 68/20/21/22 Nocif: possibilité d'effets irréversibles par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion

Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise

4 Premiers secours

Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit

Amener les sujets à l'air frais

Demanderimmédiatement conseilà unmédecin
 Sortirles sujetsde lazone dangereuseet lesallonger
 Aprèsinhalation:
 Encas d'inconscience,coucher ettransporter lapersonne enposition latéralestable
 Demanderimmédiatement conseilà unmédecin
 Aprèscontact avec la peau:
 Laverimmédiatement àl'eau etau savonet bienrincer
 Encas d'irritationpersistante dela peau,consulter unmédecin
 Aprèscontact avecles yeux:
 Rincerles yeux,pendant 15minutes, sousl'eau couranteen écartant bienles paupièresSiles troublespersistent, consulterun médecin
 Aprèsingestion:
 Fairevomir sile patientest conscientDemander l'aide d'un médecinTourner surle cotéune personnecouchée surle dos,qui esten train devomir
 Indicationsdestinées aumédecin:
 Al'embauchage,éviter l'expositiondes sujetsprésentant unedermatose chroniqueou récidivante,deceux atteints delésions hépatiquesou rénalesainsi queles éthyliqueschroniques,les toxicomaneset les personnesprésentant unemaladie psychiatrique

5Mesures delutte contrel'incendie

Moyensd'extinction: CO₂,poudre d'extinctionou eapulvériséeCombattre lesfoyers importantsavec del'eau pulvériséeou dela mousserésistant à l'alcool
 Adapterles mesuresd'extinction d'incendieà l'environnement
 Equipementspécial desécurité: Nepas inhalerles gazd'explosion etles gazd'incendie

6Mesures àprendre encas dedispersi onaccidentelle

Lesprécautions individuelles:
 Porterun appareilde protectionrespiratoire
 Porterun équipementde sécuritéEloignerles personnesnon protégées
 Mesurespour laprotection del'environnement:
 Nepas rejeterà l'égout,ni dansle milieu naturel
 Eviterde rejeterà l'égout,les fosseset lescaves
 Encas depénétration dansles eauxou leségouts, avertirles autoritéscompétentes
 Nepas rejeterdans lescanalisations, dansles eauxde surfaceet dans lesnappes d'eausouterraines
 Méthodesde nettoyage/récupération:
 Recueillirles liquidesà l'aide d'un produitabsorbant (sable,kieselguhr, neutralisantd'acide, liantuniversel, sciure)
 Evacuerles matériauxcontaminés entant quedéchets conformémentau point13
 Assurerune aérationsuf fisante
 Indicationssupplémentaires: Afin d'obtenir desinformations pourune manipulationsure, consulter lechapitre 7

7Manipulation etstockage

Manipulation:
 Précautionsà prendre pour lamanipulation:
 Veillera unebonne ventilation/aspirationdu postede travail
 Préventionsdes incendieset desexplosions:
 Nepas vaporiservers une flamme ouun corpsincandescent
 Stockage:
 Exigencesconcernant leslieux etconteneurs destockage:
 Neconserver quedans lefut d'origine
 Indicationsconcernant le stockagecommun:
 Nepas conserveravec lesagents d'oxydation
 Autresindications surles conditionsde stockage:
 Tenirles emballageshermétiquement fermés
 Classede stockage:
 ClasseVbF: AI

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7

Composants présentant des valeurs -seuil à surveiller par poste de travail:

64-17-5 éthanol

VME: Valeur momentanée: 9500 mg/m³, 5000 ml/m³

Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ml/m³

67-56-1 méthanol

VME: Valeur momentanée: 1300 mg/m³, 1000 ml/m³

Valeur à long terme: 260 mg/m³, 200 ml/m³

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration

Équipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux

Séparer les mains avant les pauses et enfin de travail

Protection respiratoire:

Encas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Protection des mains: Gants résistants aux solvants

Protection des yeux: Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques

Forme: Liquide

Couleur: Incolore

Odeur: Caractéristique

valeur/gamme unité méthode

Changement d'état

Point de fusion: Non déterminé

Point d'ébullition: 78° C

Point d'inflammation: ≤ 21° C

Température d'inflammation: 425° C

Auto-inflammation:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément

Danger d'explosion:

Le produit n'est pas explosif;

toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former

Limites d'explosion:

Inférieure: 3,5 Vol%

Supérieure: 15,0 Vol%

Pression de vapeur: à 20° C 59 hPa

Densité: à 20° C 0,819 g/cm³

Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Entièrement miscible

Teneur en solvants:

Solvants organiques: 86,6%

Eau: 13,2 %

10 Stabilité et réactivité

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme

Substances à éviter: Les agents oxydants

Peroxydes (H₂O₂, Na₂O₂, K₂O)

Acides oxydants et sels (HNO₃, MnO₄K...)

Acides et sels (H₂SO₄, HClO₄)

Organométalliques

Hydrogène

Phosphore, arsenic, antimoine
Oxydes métalliques (CrO₃, HgO)
Réactions dangereuses
Réagit au contact des métaux légers en formant de l'hydrogène
Réactions aux peroxydes
Réactions aux composés halogénés
Produits de décomposition dangereux:
La combustion génère des oxydes de carbone

11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë:
Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
67-56-1 méthanol
Oral: LD50: 5628 mg/kg (rat)
Effet primaire d'irritation: de la peau: Irrite la peau et les muqueuses
des yeux: Effet d'irritation
Sensibilisation: Encas d'exposition prolongée, possibilité d'un effet de sensibilisation par contact avec la peau
Indications toxicologiques complémentaires:
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

12 Informations écologiques

Comportement dans les compartiments de l'environnement:
Mobilité et potentiel de bio-accumulation:
Le produit est volatil et demeure dans la phase atmosphérique
Le produit s'évapore rapidement s'il est déversé sur le sol
Insoluble, le produit s'étale à la surface de l'eau
Compte tenu des caractéristiques physico-chimiques, le produit est peu mobile dans le sol
Indications générales:
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations sous forme non diluée ou en grande quantité

13 Considérations relatives à l'élimination

Produit:
Recommandation:
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts

Emballages non nettoyés:
Recommandation:
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit

14 Informations relatives au transport

Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnances sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique):
Classe ADR/R ID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):
3 (FT1) Matières liquides inflammables
Indice Kemler: 336
No ONU: 1992
Groupé d'emballage: II
Étiquette de danger 3+6.1
Désignation du produit: 1992 LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A (ETHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE), METHANOL)
Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):
Classe IMDG: 3
No ONU: 1992
Label 3+6.1
Groupé d'emballage: II

NoEMS: 3-07
MarinePollutant: Non
Désignation technique exacte:
FLAMMABLE LIQUID, TOXIC, N.O.S (ETHANOL
(ETHYLALCOHOL), METHANOL)
Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:
Classe ICAO/IATA: 3
No ID ONU: 1992
Label 3+6.1
Grouped'emballage: II
Désignation technique exacte:
FLAMMABLE LIQUID, TOXIC, N.O.S (ETHANOL
(ETHYLALCOHOL), METHANOL)

15 Informations réglementaires

Marquage selon les directives CEE:
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV" = la
Réglementation sur les Produits dangereux

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:

Xn Nocif

F Facilement inflammable

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: méthanol

Phrases R:

11 Facilement inflammable

20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion

68/20/21/22 Nocif: possibilité d'effets irréversibles par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion

Phrases S:

2 Conserver hors de portée des enfants

9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé

13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux

16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer

23 Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol

36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés

46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées

Prescriptions nationales:

Indication sur les restrictions de travail:

Article L461 -4 du code de la sécurité sociale: déclaration obligatoire d'emploi à la caisse primaire d'assurance
maladie et à l'inspection du travail; tableau n° 84

Article 1170 du code rural: déclaration obligatoire d'emploi à la caisse de mutualité agricole et à l'inspection du
travail; tableau n° 48

Article L461 -6 du code de la sécurité sociale et décret du 3 août 1963: déclaration médicale des affections

Protection de l'environnement

N° 37: ateliers de rectification

N° 253B: dépôts

N° 261: mélanges, traitement ou emploi

Classification VbF (ordonnances sur les liquides inflammables): A I

Directives techniques air:

Classe Part en %

Eau 10 - 25

II <= 2,5

III 50 - 100

Classe de pollution des eaux:

Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant

16Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel